

ANNEXE 1 AU REGLEMENT INTERIEUR - COVID 19 - PISCINE DE PUYMIROL

Nos références :

- Note ARS du 29 mai 2020 : COVID-19 – Post confinement. Consignes et recommandations sanitaires relatives à la réouverture et à l'exploitation des piscines à usage collectif.
- Ministère des sports : Edition du 26 juin 2020. Guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives, chapitre III.

Généralités

La piscine de Puymirol ouvrira ses portes le samedi 11 juillet 2020 jusqu'au dimanche 30 Août 2020. La piscine est ouverte de 12h à 20h du mardi au dimanche. La fermeture hebdomadaire est fixée au lundi.

Le nombre de personnes sera limité à 100 personnes maximum en même temps, sachant que sa capacité admissible est de 160 personnes pour une surface totale (plages et plan d'eau) de l'ordre de 650 m².

- Le port du masque est obligatoire pour accéder et pour sortir de la piscine. Par contre, celui-ci est **interdit** sur les plages, à fortiori lors de la baignade.
- L'entrée de la piscine se fera par l'entrée principale au niveau du portail blanc située rue des Amours.
- La sortie de la piscine se fera par la rampe d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite située également rue des Amours.
- A partir du portail d'entrée, un marquage au sol sera en place afin de respecter la distanciation physique de 1m entre chaque personne entrante.
- Les personnes ne pourront accéder à l'intérieur de la piscine que sur autorisation de la personne assurant l'accueil.
- Les shorts de bain sont interdits, seuls les boxers de bains et maillots de bains sont autorisés.
- Si vous allez au snack, il faudra revenir par le portail et la porte d'entrée.
- En entrant :
 - Lavage des mains obligatoire avec une solution hydroalcoolique fournie.
 - Remplir un formulaire, avec entre autres, Nom, Prénom et n° de téléphone afin d'assurer la traçabilité.
 - Entrée unique par la gauche, côté homme. Un fléchage spécifique sera mis en place afin de respecter le parcours à effectuer.
 - Les baigneuses et baigneurs privilégieront la venue et le départ en tenue de bain. Les vestiaires seront fermés.
 - Seules les toilettes pourront être utilisées avec une procédure spécifique affichée dans les toilettes.

- L'accès à la piscine se fait par le pédiluve côté homme. La douche est obligatoire.
- Les jeux de ballon (ou autres) sont interdits dans et hors de l'eau. Les ballons seront conservés à l'accueil et restitués lors du départ.
- Sur les plages :
 - Les personnes présentes sur les plages respecteront une distanciation minimum de 1m à l'exception des familles ou des personnes vivant ensemble.
 - Il est interdit de déplacer les socles des parasols.
 - Un balisage de 1 m autour du grand bassin sera matérialisé afin d'assurer la circulation des baigneurs. Il sera interdit de stationner dans cette zone.
 - Les personnes pourront rester au bord des petits bassins afin de surveiller leurs enfants tout en respectant bien évidemment la distanciation physique de 1m.
- Pour les baigneurs :
 - Le nombre de baigneurs maximum dans le grand bassin sera de 40 en même temps.
 - Le nombre de baigneurs maximum dans le moyen bassin sera de 12 en même temps.
 - Le nombre de baigneurs maximum dans le petit bassin sera de 8 en même temps.
 - Les bouées, frites, palmes sont interdites.
 - A l'exception du bonnet de bains et de lunettes de protection, l'apport de matériel extérieur (flotteurs, brassards) est déconseillé, excepté pour les tout-petits.
 - Vos effets personnels (habits, chaussures) seront rangés dans un sac et gardés avec vous. Il pourra vous en être fourni 1 à l'entrée si vous n'en possédez pas.
- En sortant :
 - La sortie de la piscine se fait par le pédiluve côté femme. Vous serez amenés à sortir par la porte d'entrée. Pensez à remettre votre masque et à respecter la distanciation physique avec les personnes entrantes. Vous quitterez la piscine par la rampe d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite direction snack-bar de la piscine. Un fléchage spécifique sera également mis en place afin de respecter le parcours à effectuer.

Il est bien entendu que le règlement « normal » de la piscine s'applique en même temps que ce règlement spécial.

TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS CES DISPOSITIONS POURRA ETRE EXCLU DE LA PISCINE.

le 1^{er} adjoint
Bernard DURRUY

